

22105

Collectivité de Corse
Direction de l'exploitation Cismonte



ARRETE N°2026-8461 DU 19/05/2026

**PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION
SUR LA RD 231 DU PK 1.100 AU PK 1.400
COMMUNE DE BASTIA**

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code de la route ;
- VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée (Livre 1-1^{ère} à 9^{ème} parties) ;
- VU** le Code pénal et notamment son article R610-5 ;
- VU** L'arrêté n° 2025-12061 du 6 octobre 2025 du Président du Conseil Exécutif de Corse portant délégation de signature à Monsieur Christian LONGINOTTI, Directeur de l'Exploitation des Routes Cismonte ;

CONSIDERANT que la réalisation d'épreuves sur ouvrage par l'entreprise TERRACO sur la RD 231 aux PK précités nécessite des mesures d'interdiction de la circulation,

CONSIDERANT que la sécurité des usagers, des riverains et des personnes travaillant sur la chaussée justifie pleinement l'interdiction temporaire ainsi apportée au libre usage de cette section par les conducteurs de véhicules.

Sur rédaction du Chef du Service « Coordination du Domaine Routier Cismonte ».

ARTICLE 5 :

Toute personne peut contester le présent arrêté devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Ladite juridiction peut être saisie via l'application « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

ARTICLE 6 :

Le Directeur de l'Exploitation des Routes de Haute Corse antenne de Bastia Cap Golo,
Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Haute Corse,
La Directrice Interdépartementale de la Police Nationale (DIPN) de Haute Corse,
Le Maire de la commune de BASTIA, VILLE DE PIETRABUGNO, SAN MARTINO DI LOTA,
L'entreprise TERRACO,

sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans chaque mairie, au droit du chantier, et sur les supports officiels de la Collectivité de Corse.

Pour le Président du Conseil Exécutif
de Corse et par délégation
Le Directeur Général Adjoint

Michel GAUDEAU - PACINI